PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Communauté d'agglomération de Cambrai

Contrat local d'éducation artistique (C.L.E.A.)

La communauté d'agglomération de Cambrai

en partenariat avec

la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France,

le rectorat de l'académie de Lille,

en lien avec

le conseil départemental du Nord

lance un

Appel à candidatures en vue de trois résidences-mission en direction des artistes de tous les domaines d'expression intéressés par une immersion au cœur d'un territoire dans toutes ses composantes spatiales, sociales et culturelles

1 – Cadre de la résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la communauté d'agglomération de Cambrai en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille – délégation académique à l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN du Nord) et en lien avec le conseil départemental du Nord proposent trois **résidences-missions.**

Ces résidences-missions s'inscrivent dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) et sont menées en faveur des enfants, des adolescents, jeunes, et plus largement de tous les habitants du territoire, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle.

Les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistiques et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

2- À propos du présent appel à candidatures

Il est donc recherché en vue de ces trois résidences-missions qui vont se déployer sur le territoire de la communauté d'agglomération de Cambrai , trois artistes professionnels relevant de tous les domaines d'expression artistique dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrites dans le champ de la création contemporaine, au service d'un territoire à dominante rurale.
Les artistes seront animés par une grande motivation pour la question de l'accès à la culture pour les publics qui en sont éloignés, géographiquement et/ou socialement. Ils auront la volonté de travailler en partenariat avec les structures culturelles qui le désireront et seront ouverts à leur envie (l'annexe 1 du présent document permet au candidat d'appréhender les grandes orientations de la programmation culturelle du printemps 2025)

Ces orientations sont choisies au regard de l'ambition de la communauté d'agglomération et de la Ville de Cambrai, qui est « de réunir les conditions nécessaires aux pratiques culturelles de sa population, dans sa diversité ».
Cette volonté se traduit par la mise en place d'axes de développement prioritaires :

- **Offrir les lieux et les opportunités de la confrontation avec les œuvres, les cultures et les savoirs**. Pour ce faire, le territoire a engagé depuis près de 15 ans un programme d'investissement sans précédent pour ses services culturels. A terme, l'ensemble de ses équipements aura fait l'objet de rénovation et d'extension, permettant une structuration adaptée aux besoins actuels des habitants et couvrant les différents champs culturels. Ces services sont le socle sur lequel sont construites les actions de programmation et de médiation

- **Ouvrir à la pluralité des domaines artistiques et culturels, et notamment la culture scientifique, technique et industrielle**

- **Développer la formation en accompagnant les structures d'enseignement artistique, du niveau périscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur**

- **S'appuyer sur les richesses du territoire pour développer une politique des patrimoines** (artistique, monumental, écrit, mémoriel, immatériel…) intégrant l'étude, la conservation, la

restauration et la valorisation par la mise en œuvre de projets innovants

- **Lutter contre les inégalités d'accès à la culture et tendre ainsi, toujours plus, vers l'objectif de généralisation de la démocratisation culturelle**, le territoire étant confronté à des difficultés plurielles quant à la question de l'éloignement des publics, qu'elles soient d'ordre spatial ou social. (Pacte culturel entre l'Etat, la Ville et la communauté d'agglomération de Cambrai-février 2015)

L'artiste-candidat, étant français ou étranger, a déjà à son actif une production conséquente et doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

Il est également en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, socio-culturelle, associative et culturelle. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

L'artiste retenu est appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la mission. Il ou elle doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité.

La résidence à proprement parler, s'organise de la manière suivante :
-Une période de deux semaines est prévue du **lundi 2 décembre au vendredi 14 décembre 2024 inclus.** Ce premier temps d'immersion est consacré à la découverte du territoire, à la rencontre et au travail préparatoire avec les partenaires, à la présentation des artistes auprès des différentes structures (culturelles, socio-culturelles et de l'Éducation Nationale notamment.)
-Le temps long de résidence se déroule sur une durée de trois mois et demi pleins, consécutifs - soient quatorze semaines - à raison de 5 à 6 jours par semaine (possibilité d'action le week-end et en soirée). Dans l'objectif de multiplier et d'optimiser les possibilités de projets avec les différents publics, il est prévu que ce temps long de résidence se déroule du **lundi 24 février au samedi 7 juin 2025.**
Des interactions entre les trois résidences, toutes soumises au même cahier des charges, sont encouragées.

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

Ce montant prend donc en compte la rémunération de l'artiste pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité à savoir :
– la diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
– les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'encadrement, du hors temps scolaire, etc, susceptibles de déboucher sur :
  - des propositions d'actions de médiation démultipliées
  - des créations conjointes de « gestes artistiques »

- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations conjointes, quel que soit le contexte de lieu et de temps.

Ce sont les contributions respectives de la communauté d'agglomération de Cambrai et de la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées avec la collectivité.
Il s'agit ici d'actions de diffusion ne faisant pas l'objet d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou des expositions de grande envergure.

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait fixé par la communauté d'agglomération de Cambrai. C'est également la collectivité qui assure les frais relatifs à l'hébergement du résident (par exemple en gîte rural, en appartement dans une résidence, etc). Concrètement, un logement est mis à sa disposition sur le territoire. Enfin, la collectivité prend également en charge deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur présentation des justificatifs, pour la France métropolitaine).
En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge de l'artiste.

Dans le cadre du R.G.P.D. les coordonnées des artistes seront conservées durant la durée des jurys de sélection.

Les données de certains artistes seront conservées pendant 5 ans, à titre de ressources pour des manifestations qui pourraient être organisées ultérieurement par la collectivité.
Les artistes conservant un droit d'accès et de rectification.

3 – Le territoire d'action et les partenaires locaux

Le territoire d'action sur lequel se déploie la résidence-mission est la Communauté d'agglomération de Cambrai qui compte une population d'environ 82 000 habitants. Il regroupe 55 communes.

Abancourt, Anneux, Aubencheul-au-Bac, Awoingt, Banteux, Bantigny, Bantouzelle, Blécourt, Boursies, Cagnoncles, Cambrai, Cantaing-sur-Escaut, Cauroir, Crèvecoeur-sur-Escaut, Cuvillers, Doignies, Escaudoeuvres, Esnes, Estrun, Eswars, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Fressies, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Haynecourt, Hem-Lenglet, Honnecourt-sur-Escaut, Iwuy, Lesdain, Les Rues-des-Vignes, Marcoing, Masnières, Moeuvres, Naves, Neuville-Saint-Remy, Niergnies, Noyelles-sur-Escaut, Paillencourt, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Ramillies, Ribécourt-la-Tour, Rieux-en-Cambrésis, Rumilly-en-Cambrésis, Sailly-lez -Cambrai, Sancourt, Séranvillers-Forenville, Thun-l'Evêque, Thun-Saint-Martin, Tilloy-lez-Cambrai, Villers-en-Cauchies, Villers-Guislain, Villers-Plouich, Wambaix.

La ville de Cambrai compte quatre quartiers en politique de la ville (QPV). Par ailleurs, la Ville de Cambrai est inscrite au programme « Action cœur de Ville ».

Afin de faire plus ample connaissance avec la communauté d'agglomération de Cambrai, le lien suivant vous dirige sur son site internet dédié :

www.agglo-cambrai.fr

Peuvent également être consultés les sites suivants :

www.villedecambrai.com
www.tourisme-cambresis.fr
https://lelabocambrai.fr
www.scenesduhautescaut.com

Le territoire est traversé par 3 circonscriptions scolaires : Cambrai-Centre, Cambrai-Sud et Cambrai-Le Cateau.

Outre la ville de Cambrai qui regroupe 26 écoles primaires, un I.M.E., un centre A.D.A.P.T., 5 collèges, 3 lycées généraux et/ou technologiques, 3 lycées professionnels, un lycée agricole, un centre universitaire, un centre EPIDE, une école supérieure d'art, le reste de la communauté d'agglomération compte 38 écoles primaires et 2 collèges.

Ces différents établissements d'enseignement constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Par ailleurs, il existe sur le territoire intercommunal, des associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses qu'il est intéressant de porter à la connaissance des différents artistes-candidats :

Citons sans être toutefois exhaustif :

-Le Service Enfance et Jeunesse de Cambrai, avec le centre d'animation Eclipse, les centres sociaux Brassens, Raymond-Gernez ainsi que la structure petite enfance Le Tipi
- les centres sociaux Martin Martine, du Centre Ville et Saint-Roch
-Le centre social en milieu rural Animation Jeunesses Rurales de Noyelles sur Escaut
-Cambrésis Ressources
Les LALP des différentes communes

D'autres structures d'accompagnement des jeunes ou des adultes, notamment dans le cadre du contrat de ville, peuvent également être des lieux de ressources pour le projet. On peut citer l'EPHAD de Neuville-Saint-Rémy, Vanderburch, la résidence pour seniors Domitys, Emmaüs à Fontaine-Notre-Dame, les structures sanitaires et sociales Prim'toit, Aquar'ailes, la Maison de l'enfant Saint-Druon, les Papillons blancs, l'Association Soleil Toujours, le centre hospitalier, l'ITEP/SESSAD, l'ADAPT, etc.

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

Il est particulièrement pris appui en ce projet fédérateur sur les structures culturelles professionnelles du territoire qui sont, de fait, les partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste. Ces structures sont notamment :
-Le LABO
-le musée des Beaux-Arts
-le service Ville d'art et d'histoire
-l'École supérieure d'art de Cambrai
-le Conservatoire à rayonnement départemental de Cambrai
-le Théâtre de Cambrai et le SIVU Scènes mitoyennes
-l'Archéo'site des Rues-des-Vignes
-les Ateliers d'arts plastiques de Cambrai
- Le Cambrai Tank 1917
-les partenaires du LABO : les médiathèques de réseaux Raillencourt-Sainte-Olle, Proville, Iwuy et Escaudoeuvres
-Les Scènes du Haut-Escaut
-l'Abbaye de Vaucelles

Cette liste n'est pas exhaustive.

4 – Accompagnement

C'est la communauté d'agglomération de Cambrai et plus précisément sa direction des affaires culturelles qui a accepté d'être l'opératrice de l'action, en lien étroit avec les quatre services et établissements relais que sont le Service Ville d'art et d'histoire et le Musée des Beaux-Arts de Cambrai, le LABO, le conservatoire à rayonnement départemental et le département de musiques actuelles, les Scènes du Haut-Escaut, etc.

À ce titre, elle :
– accompagne l'artiste-résident(e) afin de le (la) guider dans sa découverte du territoire ;

– veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;

– organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action

- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action

– facilite avec le concours actif des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître

- facilite, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître,

- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias,

– assure la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget…).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

– accompagnent l'artiste-résident(e) et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DRAEAC et DSDEN)

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire, en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident(e), en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de Cambrai en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération de Cambrai

5 – Transition écologique

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

*du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;

*de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;

*des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;

*des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;

*de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

6 – Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité, avant toute chose :

- à prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « qu'est-ce-qu'une résidence-mission ? » (voir § 6) et notamment à prendre la mesure de l'investissement plein et exclusif du résident. Ce texte fait office de cahier des charges

- à bien appréhender les données territoriales présentées dans le paragraphe 3 **« le territoire d'action et les partenaires locaux »**

- à considérer les thématiques annoncées dans le présent appel à candidature et développées dans l'annexe 1

Ceci afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Et si tel est le cas la démarche est la suivante, il suffit d'adresser, par envoi électronique uniquement, sous format PDF, un dossier comprenant :

1) une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le (la) candidat(e) en vue de la réalisation de gestes artistiques en cohérence avec le territoire.

2) un curriculum vitae ;

3) un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat(e) ;

4) une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, (et éventuellement avant ou après le temps de résidence. À préciser le cas échéant). Cette liste peut être

utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

à l'adresse suivante : **clea.cacambrai@gmail.com**

Votre dossier est à envoyer si possible en un seul et même document PDF **n'excédant pas 22 pages**.

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des œuvres ou des documents audiovisuels complémentaires, il le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Direction des Affaires Culturelles
Madame Béatrice Duprez, coordinatrice CLEA
Le LABO, 2 rue Louis Renard
59400 Cambrai

Il est précisé que si l'artiste peut candidater pour plusieurs territoires, en cas de simultanéité de sélection d'un même artiste, le territoire qui se prononce définitivement le premier en sa faveur sera le territoire qui bénéficiera de sa présence, la date de jury faisant foi.

La date de clôture est fixée au **13 mai 2024**. Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLEA

Le nom de l'artiste retenu sera annoncé **mi-juin 2024**

7 – En savoir plus sur le dispositif CLÉA et sur les résidences-mission

Site internet de la DRAC Hauts-de-France :

http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-Territoires-et-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale

Annexe 1

Présentation non exhaustive des projets culturels qui traverseront le territoire pendant le temps de la résidence en 2024.

-**La programmation culturelle du LABO**, nouvelle structure culturelle réunissant quatre politiques : la lecture publique, la valorisation du patrimoine écrit, la culture scientifique, technique et industrielle, la valorisation de l'architecture et du patrimoine. Parmi les évènements phares : **Le février des sciences, et l'opération Dé'lire**

-**Le mois de l'Art Déco** est une opération fédérant plusieurs communes de la Région Hauts-de-France autour de la valorisation de l'architecture des années 1920-1930. Cette démarche s'inscrit dans la volonté du territoire, affirmée dans la convention Ville d'art et d'histoire, de sensibiliser au cadre de vie et de familiariser les publics à leur environnement quotidien. Au-delà de la simple découverte d'un courant architectural, cette manifestation permet de travailler sur le regard que les habitants portent à cette architecture très présente dans la CAC et héritée de la reconstruction d'un territoire dévasté pendant la Grande Guerre.

-**La nuit des musées**, dont l'édition 2024 se déroulera au mois de mai, offre chaque année l'opportunité d'une programmation originale, décalée et festive au musée des Beaux-Arts

-**La programmation** du Musée des Beaux Arts, de l'Archéosite, du Cambrai tank 1917

-La programmation des Scènes Mitoyennes au sein du théâtre de Cambrai

À ces opérations portées par les services culturels, s'ajoutent les manifestations organisées par les associations. Pour exemple :
-la programmation des Scènes du Haut-Escaut
-le Betiz fest, festival de musiques alternatives
-la Fête de la Soupe
- la kermesse de printemps de la Communauté d'Emmaüs